

MAIRIE de LES MARTRES DE VEYRE
Service urbanisme
63730 LES MARTRES DE VEYRE

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° PC 063 214 23 G0013

Déposé le : 31/05/2023

Sur un terrain sis à : 101 rue du Cinsault
214 ZA 716

DESTINATAIRE

Monsieur ESER Daniel

22 Bis Cour de la liberté

63510 AULNAT

Autorité compétente : Maire au nom de la commune
Affaire suivie par Samba Bocoum

Monsieur,

Vous avez déposé le 31/05/2023 à la mairie de LES MARTRES DE VEYRE une demande de Permis de construire.

Par lettre du 21/06/2023, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier :

- **PCMi 02 Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier** est à compléter : Un regard de contrôle doit être prévu en limite de propriété côté espace public pour les eaux pluviales.

- **PCMi 05 Plan des façades** compléter avec la localisation du bardage bois. Rappel : Le bois utilisé bénéficiera d'une certification environnementale et sera issu des forêts les plus proches. Les bardages massifs et les panneaux composites bois extérieurs seront réalisés en bois de classe 3 naturelle ; et de provenance locale pour le bois massif.

- **PCMI11 Copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain.** Vous avez fourni l'analyse de votre permis par l'architecte conseil de l'aménageur et non la copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain signé et publié.

- **PCMI14-1 Formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique (RE 2020)** datée et signée

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de LES MARTRES DE VEYRE en date du 21/09/2023 vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une **décision tacite de rejet**.

Préalablement à la réalisation de votre projet, une nouvelle demande devra être déposée en mairie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à LES MARTRES DE VEYRE,

Le 22/09/2023

Le Maire



par délégation
Pham

L'Adjoint au Maire,
Catherine PHAM